

Crypto & TradFi

Avril 2026 marque la fin d'une époque pour l'écosystème crypto européen. Les régimes transitoires nationaux qui permettaient aux prestataires historiques de continuer à opérer sous les anciennes règles s'éteignent progressivement, laissant place à un cadre MiCA pleinement opérationnel. L'ESMA a clarifié ses attentes le 17 avril et publié simultanément trois tableaux de conformité sur des sujets structurants. Un tournant décisif pour les prestataires de services sur crypto-actifs (PSCA) et un signal clair pour les investisseurs : la sélectivité du marché s'accélère.

ESMA – MiCA : la fin des régimes transitoires nationaux se précise

Déclaration de l'ESMA sur la fin des périodes transitoires sous MiCA

Référence : *ESMA75-113276571-1679 – 17 avril 2026*

L'Autorité européenne des marchés financiers a précisé ses attentes à l'approche de la fin des périodes transitoires prévues par MiCA, acte qui marque le passage à un cadre réglementaire européen pleinement harmonisé pour les PSCA. Ces régimes transitoires, qui autorisaient les prestataires existants à opérer sous les règles nationales après le 30 décembre 2024, expirent à des dates différentes selon les États membres.

L'ESMA souligne que les prestataires non encore agréés au titre de MiCA doivent désormais prendre une décision : obtenir leur autorisation ou mettre en œuvre un plan de retrait ordonné permettant de cesser leurs activités sans préjudice pour les clients, incluant les dispositifs de conservation ou de transfert des actifs clients.

L'autorité met également en garde contre les demandes d'agrément déposées à la dernière minute. Elle enjoint aux régulateurs nationaux d'exercer un contrôle rigoureux et, le cas échéant, d'exiger la suspension des services tant que l'agrément n'a pas été délivré. En parallèle, l'ESMA invite les investisseurs à vérifier le statut réglementaire des prestataires via les registres officiels durant cette phase de transition.

Ce message signale la fin des régimes nationaux de grandfathering et renforce la bascule vers un cadre MiCA strict et pleinement opérationnel, avec un accent marqué sur la protection des investisseurs et la cohérence de la supervision à l'échelle de l'UE.

IMPACT INVESTISSEURS

Pour les particuliers : vérifier systématiquement le statut MiCA du prestataire avant toute nouvelle souscription ou transfert, en consultant les registres officiels de l'ESMA et des régulateurs nationaux

Réduction progressive du nombre d'acteurs disponibles — certains prestataires historiques cesseront leurs activités ou transféreront leurs clients

Pour les clients de prestataires non agréés : anticiper d'éventuelles opérations de transfert d'actifs et vérifier les dispositifs de sauvegarde mis en place

Pour les professionnels : les processus de due diligence contreparties doivent intégrer la date de fin du régime transitoire applicable dans chaque juridiction

Consolidation attendue du marché autour des acteurs pleinement agréés, avec un avantage concurrentiel renforcé pour les prestataires déjà conformes

Tableaux de conformité : trois piliers opérationnels de MiCA publiés simultanément

Le 17 avril 2026, l'ESMA a également publié trois tableaux de conformité (compliance tables) permettant de suivre l'état de transposition par chaque autorité nationale des orientations MiCA sur des sujets structurants. Ces documents formalisent la position des superviseurs et clarifient le cadre opérationnel applicable aux PSCA.

Références ESMA – 17 avril 2026

Tableau de conformité – Orientations MiCA sur l'évaluation de l'adéquation et les relevés périodiques de portefeuille

ESMA35-24871704-2595

Tableau de conformité – Orientations MiCA sur la sollicitation inversée (reverse sollicitation)

ESMA35-24871704-2592

Tableau de conformité – Orientations MiCA sur le transfert de crypto-actifs

ESMA35-24871704-2591

Ces trois publications couvrent des sujets au cœur de la relation entre les PSCA et leurs clients : la qualité du conseil fourni et la transparence du suivi (adéquation et relevés), le périmètre du démarchage autorisé par les prestataires non-UE auprès de clients européens (reverse sollicitation), et les règles encadrant les mouvements d'actifs entre portefeuilles (transferts).

L'ensemble forme un socle opérationnel exigeant, qui dépasse la seule question de l'agrément et touche au quotidien de la relation client.

IMPACT INVESTISSEURS

Pour les particuliers : qualité attendue des évaluations d'adéquation et des relevés périodiques comparable aux standards des instruments financiers traditionnels

Encadrement renforcé de la reverse sollicitation : les sollicitations provenant de prestataires non-UE doivent désormais être analysées à l'aune d'orientations claires, limitant les pratiques de démarchage déguisé

Pour les professionnels : la traçabilité des transferts de crypto-actifs devient un axe de contrôle structurant, avec des implications opérationnelles sur les processus internes et les outils d'audit

Meilleure lisibilité du cadre européen pour les clients institutionnels, facilitant l'intégration des crypto-actifs dans des stratégies d'allocation réglementées

IMPACT INVESTISSEURS

Signal supplémentaire de convergence avec les standards MiFID II, confirmant la trajectoire d'alignement entre finance crypto et finance traditionnelle

En synthèse

Le 17 avril 2026 restera comme une date charnière du calendrier MiCA. Avec la fin des régimes transitoires et la publication simultanée de trois tableaux de conformité sur des sujets clés, l'ESMA referme la parenthèse du grandfathering national et inscrit le marché européen des crypto-actifs dans un cadre pleinement harmonisé. Pour les investisseurs, le message est double : le niveau d'exigence attendu des prestataires monte d'un cran, mais la lisibilité et la sécurité juridique du marché progressent d'autant. Dans ce contexte, la vérification du statut réglementaire du prestataire et la qualité des dispositifs clients (adéquation, relevés, transferts) deviennent des critères de sélection incontournables. Les crypto-actifs demeurent, par nature, une classe d'actifs risquée, et la rigueur dans l'allocation et la due diligence reste indispensable.

The SeqLense Regulatory Brief – Crypto & TradFi · Édition #3 · Avril 2026

Cette publication est fournie à titre strictement informatif et ne constitue ni un conseil en investissement, ni une recommandation personnalisée, ni une incitation à acheter ou vendre des instruments financiers ou des crypto-actifs.

Les informations présentées reflètent une analyse générale des dynamiques de marché et des évolutions réglementaires à la date de publication. Elles ne tiennent pas compte de la situation personnelle, des objectifs d'investissement ni du profil de risque de chaque lecteur.

Malgré les soins apportés à la sélection et à la vérification des sources, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des informations. Les marchés financiers et les crypto-actifs présentent des risques élevés, notamment de volatilité et de perte en capital.

En conséquence, toute décision d'investissement relève de la seule responsabilité du lecteur et doit, le cas échéant, être prise avec l'appui de conseillers professionnels qualifiés.